

Challenge Cross Amateur St Hilaire

Règlement

Article 1 : Le challenge cross a pour but principal de réunir, en marge de la compétition FFVL, les pilotes désireux de voler en profitant de la logistique, des informations et de l'ambiance de la compétition mais cela sans participer à des courses aux but. Il leurs sera proposé de voler sur les mêmes sites que les compétiteurs dans une optique de découverte du site à travers des tentatives de cross.

Article 2 : En dehors des aspects de sécurité sur lesquels aucune transgression ne sera admise, le challenge cross ne revendique aucun caractère sérieux. Il s'agit d'une rencontre amicale n'ayant pas d'existence officielle.

Article 3 : Le challenge est ouvert à tout pilote ayant une assurance RC volant valide sur le territoire français. Chaque pilote est responsable de son vol et de ses éventuels vaches hors terrain FFVL et doit avoir le niveau nécessaire à gérer ces deux éléments sur un parcours nouveau. Si tel n'est pas le cas il doit avoir la sagesse de renoncer à ce parcours.

Article 3 bis : L'équipement minimum pour participer est une aile deltaplane rigide ou souple, un harnais, un casque et une radio chargée. Sont non obligatoires mais préférables un téléphone portable et un GPS.

Article 4 : Les pilotes seront réunis par équipe de 3-4 pilotes. Les équipes seront formées le matin du premier jour de compétition. Les équipes prédéterminées sont acceptées.

Article 5 : Chaque équipe se verra attribuer, dans la limite des stocks disponibles, un pilote ayant une bonne connaissance du site et qui accompagnera l'équipe pendant le vol. Ce pilote est là pour aider les participants à faire les bons choix de parcours en fonction des conditions.

Article 6 : Le but est alors pour chaque pilote de parcourir le circuit de son choix le plus grand possible tout en arrivant au but fixé par les organisateurs. Chaque vol rapportera à l'équipe un nombre de points calculés sur la base du calcul de la CFD. Les vols du pilote accompagnateur ne comptent pas. Si le challenge dure n jours, le classement est effectué sur la somme des points obtenus par chaque équipe sur ses n-1 meilleures journées.

Article 7 : Seuls les vols avec arrivée au but comptent.

Article 8 : Une personne par équipe sera chargée de comptabiliser les points et de déclarer (sur l'honneur de sa descendance) les vols (points de contournements) de son équipe.

Article 9 : Les règles du pointage de sécurité et de l'heure limite d'atterrissage sont les mêmes que pour la compétition classique.

Article 10 : Venez nombreux.....